

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-deuxième session
Genève, 3-7 octobre 2011

29 septembre 2011
Français
Original: Anglais et français
Anglais et français uniquement

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques - 2011

A. Analyse situationnelle incluant les nouveaux développements depuis mars 2011

Alors que les Amériques disposent d'instruments régionaux et nationaux forts pour la protection des personnes relevant de la compétence du HCR, il reste beaucoup de problèmes à régler, y compris : les préoccupations des Etats en matière de sécurité nationale ; l'accroissement de la présence militaire aux frontières ; la faiblesse des taux de reconnaissance ; l'établissement de procédures préparatoires à l'admissibilité; l'augmentation du niveau de la violence et des cas de trafic de personnes. Néanmoins, le HCR continue de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, la société civile et d'autres institutions des Nations Unies et communautés afin d'améliorer la protection des personnes prises en charge.

Le Plan d'action de Mexico continue d'orienter les stratégies de l'ensemble des opérations en Amérique latine. Eu égard aux solutions globales, le HCR poursuit ses efforts pour renforcer et élargir ses partenariats en vue d'une intégration sur place, malgré un climat de discrimination et de xénophobie grandissante, des situations de violence sexuelle et sexiste (SGBV) et la violence généralisée dans la région. L'accent mis sur les solutions globales a été identifié comme un besoin tout particulier concernant certaines opérations faisant état de difficultés à intégrer un certain nombre de réfugiés reconnus arrivés au cours de la décennie écoulée.

Les pays des Amériques continuent de s'engager à appuyer le mandat du HCR en renforçant les mécanismes de protection des réfugiés, des apatrides et des déplacés internes moyennant l'adhésion aux instruments internationaux, l'adoption de mécanismes avancés de protection et de législation nationale et le renforcement de solutions globales. Il reste des problématiques préoccupantes dans la région : a) l'adoption de procédures préalables à l'admissibilité pouvant entraver l'accès à l'asile ; et b) l'utilisation de la détention administrative pour les migrants et les demandeurs d'asile.

B. Progrès accomplis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques

Concernant les priorités stratégiques régionales de 2011, l'accent a été mis sur la consolidation d'un environnement de protection propice dans la région : le renforcement des solutions durables et l'amélioration de la protection dans les mouvements de migration mixtes et les milieux urbains – sous l'angle des critères d'âge, de genre et de diversité. Les priorités pour 2011 sont clairement reflétées dans la ventilation budgétaire entre les entités pour l'année 2011 où la création d'un

environnement de protection propice et la mise en place de solutions durables ont toujours la priorité. Les progrès dans la mise en œuvre des priorités de 2011 se poursuivent malgré les difficultés recensées.

Renforcement de la législation nationale, procédures de détermination de statut de réfugié et mécanismes de protection dans la région

Le 3 juin 2011, le Panama a adhéré aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie : le premier pays à adhérer aux conventions au cours de l'année commémorant le cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. D'autres pays de la région prennent des mesures pour y adhérer ou annoncer leur intention de le faire au cours de cette année de commémorations.

Le Nicaragua a inséré une section relative à l'apatridie dans sa nouvelle législation sur la migration et les étrangers, citant les mesures préventives pour éviter le risque de la perte de nationalité ; renforcer les formes de protection complémentaires pour les personnes ne pouvant se prévaloir du statut de réfugiés mais ayant néanmoins besoin de protection internationale ; et améliorer la protection particulière pour les enfants étrangers.

Au Canada, le HCR et le Gouvernement continuent de travailler en étroite collaboration sur les articles d'une loi révisée et équilibrée sur les réfugiés (*Balance Refugee Reform Act*) qui entrera en vigueur en juin 2012. Aux Etats-Unis d'Amérique, une législation a été présentée pour élargir la loi actuelle sur la protection des victimes de trafic (*Trafficking Victims Protection Act*), appuyant les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre le trafic de personnes aux Etats-Unis et à l'étranger. Ailleurs dans la région, dans plusieurs pays d'Amérique latine, le HCR, de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires jouent un rôle dynamique concernant les questions liées au trafic de personnes et d'enfants non accompagnés, en particulier eu égard à l'identification et l'évaluation des besoins de protection.

Suite à une augmentation de demandes manifestement infondées de statut de réfugié, l'Equateur a adopté des procédures préalables à l'admission dans le cadre de son processus de détermination de statut de réfugié. Le Gouvernement équatorien entreprendra une évaluation des procédures adoptées, alors que le HCR offre son appui technique pour mettre en œuvre les recommandations de cette évaluation. L'Equateur continue d'être le pays hébergeant le nombre le plus important de réfugiés et de demandeurs d'asile en Amérique latine – quelque 55 000 réfugiés reconnus en juin 2011. Le HCR s'est félicité de la décentralisation de la direction des réfugiés dans quatre nouvelles provinces du pays où il n'avait pas encore établi de présence.

Les pays d'Amérique centrale continuent de renforcer la protection infantile moyennant l'appui du HCR par le biais d'administrateurs chargés de la protection des enfants au Nicaragua et au Costa Rica. L'Argentine a adopté un protocole interinstitutionnel pour la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés mineurs non accompagnés, y compris les partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et les partenaires des Nations Unies. L'Argentine, l'Etat plurinational de Bolivie et le Chili ont adopté des procédures opérationnelles standard pour la prévention de la violence sexuelle et sexuelle et la protection des victimes. Des procédures semblables sont actuellement parachevées au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

Suite à la mise en œuvre des normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour tous les documents de voyage, le Pérou et El Salvador se sont joints au Canada, à l'Equateur et aux Etats-Unis d'Amérique pour délivrer des documents de voyage aux réfugiés en conformité avec ces normes.

Les niveaux de violence d'acteurs non étatiques à l'égard de personnes dans le cadre des mouvements de migration mixtes continuent de croître au Mexique et dans les pays d'Amérique centrale, ce qui provoque une augmentation du nombre de demandes d'asile au motif de la persécution par des bandes et des groupes relevant de la criminalité organisée. Au Mexique, le HCR continue de mettre en œuvre le Plan d'action en 10 points. Le HCR est également partie aux accords cadres entre les États d'Oaxaca et Guerrero et les Nations Unies présentant de nouvelles possibilités de renforcer les mécanismes de protection.

Colombie

La loi novatrice sur les victimes et la restitution des terres a été approuvée par le Gouvernement colombien. Cette loi a pour but d'indemniser les victimes de conflits armés en Colombie et d'établir un programme de restitution des terres. Pour aider le Gouvernement colombien dans le processus de mise en œuvre, un accord a été signé avec le Ministère de l'agriculture pour fournir un appui technique et une formation aux fonctionnaires du Ministère dans des domaines tels que la réglementation en tenant compte des cas prioritaires au niveau de la restitution des terres. Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur concernant les procédures visant à garantir que tous les efforts seront faits pour réduire les risques de sécurité encourus par les dirigeants déplacés s'efforçant de faire valoir leurs droits, y compris en matière de restitution des terres. Le déplacement intérieur en Colombie continue d'être préoccupant pour le HCR. Selon les chiffres du Gouvernement, le déplacement collectif a augmenté en 2011 par rapport à 2010, particulièrement sur la côte pacifique, dans les zones frontalières et dans les régions du nord et de Meta/Guaviare. Le HCR a signé un accord avec le Vice-président pour assister ses équipes techniques concernant les questions de genre et de descendants de populations africaines et indigènes, sans oublier la jeunesse. Le HCR a lancé des campagnes de sensibilisation pour mettre en exergue les besoins spécifiques des communautés indigènes et d'origine africaine en Colombie et dans la région, indûment touchées par le conflit et le déplacement forcé.

Situation en Haïti et dans les Caraïbes

En juin 2011, le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un avis consultatif commun sur le retour en Haïti, actualisant leurs communications conjointes du 18 février 2010 eu égard à la crise humanitaire en Haïti précipitée par le tremblement de terre en janvier 2010. Dans l'avis consultatif, le HCR et le HCDH ont lancé un appel aux gouvernements pour a) renouveler les permis de séjour et d'autres mécanismes pour des raisons humanitaires afin de permettre aux Haïtiens de rester à l'extérieur du pays ; et b) s'abstenir de renvoyer des personnes ayant des besoins de protection spécifiques en Haïti compte tenu du contexte humanitaire actuel. Point positif dans la région, l'octroi par le Conseil de l'immigration national du Brésil de plus de 400 visas de séjour permanent aux Haïtiens arrivés dans le pays après le tremblement de terre, en quête d'asile.

Dans les Caraïbes, les incidents maritimes continuent de préoccuper le HCR en raison du flot de personnes à bord d'embarcations de fortune et interceptées ou sauvées en mer. La situation au nord des Caraïbes est extrêmement complexe et il reste très difficile de garantir l'asile dans le contexte de l'interception et du sauvetage en mer.

Solutions globales

Le HCR continue d'utiliser le Plan d'action de Mexico comme cadre de solutions globales dans la région.

En Equateur, le HCR a ouvert un nouveau bureau à Guayaquil afin de répondre aux besoins des personnes prises en charge. L'opération a réduit ses interventions et les

projets communautaires dans les régions frontalières et a renforcé sa présence dans les petites municipalités dans des villes moyennes en mettant davantage l'accent sur les solutions globales. En Colombie, le HCR a joué un rôle consultatif dans l'élaboration de mécanismes aux fins de consultations préalables avec les communautés afro colombiennes et indigènes. Il a également appuyé une étude récente sur *le secteur privé et le déplacement interne forcé* en Colombie, menée à bien par l'Université des Andes et la *Foundation for Ideas for Peace*, et financée par l'Institut américain pour la paix. Dans le contexte de la loi sur la restitution des terres, le HCR a encouragé une approche globale en matière de solutions aux déplacés internes auprès de différentes parties concernées, y compris *Accion Social* et lance une initiative conjointe avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour trouver des solutions dans cinq communautés afin de tirer les leçons de l'expérience avec la stratégie nationale, particulièrement pour l'intégration urbaine des déplacés internes.

Un nouveau programme d'activités génératrices de revenus aux fins d'insertion économique a été lancé au Brésil où les comités étatiques de Sao Paulo et Rio de Janeiro continuent de promouvoir et d'appuyer l'intégration des réfugiés. En mars 2011, la *House of Migrants* a été inaugurée à Iquique au nord du Chili où les demandeurs d'asile et les réfugiés auront accès à une information et à des conseils juridiques.

L'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité est une priorité dans l'ensemble de la région. Suite au *Dialogue régional avec les femmes et les filles* à Medellín, la violence sexuelle et sexiste a été soulignée comme l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles en Colombie. Le HCR a actualisé la nouvelle stratégie multisectorielle contre la violence sexuelle et sexiste en Colombie et en Equateur qui sera suivie l'année prochaine par le reste des opérations dans la région. En Colombie, le HCR, de concert avec le FNUAP expérimentera un système de recueil de données sur la violence sexuelle et sexiste dans le contexte du déplacement interne dans deux municipalités. Au Costa Rica, le suivi de la conférence des jeunes, *Ties without Borders*, a conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets visant à renforcer l'intégration sur place des jeunes réfugiés. La réinstallation solidaire continue d'être un outil de protection et de solutions précieux dans la région. La réinstallation des réfugiés colombiens a été soulignée comme une priorité au niveau des consultations tripartites annuelles sur la réinstallation et le HCR continuera d'appuyer le renforcement à l'expansion des programmes de réinstallation solidaire dans les Amériques.

C. Informations financières

L'évaluation des besoins globaux approuvés pour 2011 concernant les opérations de terrain dans la Bureau pour les Amériques s'élevait à 97 368 838 dollars E.-U. La dotation budgétaire initiale a été établie à 52 millions de dollars E.-U.

Suite à une révision du processus d'appel consolidé pour Haïti, l'évaluation des besoins globaux pour le Bureau pour les Amériques a été révisée en hausse jusqu'à 103 342 100 dollars E.-U.

Compte tenu des ajustements tout au long de l'année, la dotation budgétaire pour le Bureau pour les Amériques s'établissait à 59 830 346 dollars E.-U. à la fin de juillet 2011.